

REPUBLICQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 90-75 du 09 Mai 1990

Transmettant au Haut Conseil de la République
le Projet de loi-cadre portant réglementation
bancaire.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,

- VU l'Ordonnance N° 90-001 du 1er Mars 1990 portant abrogation de l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 promulguant la Loi Fondamentale du 26 Août 1977 de la République Populaire du Bénin ;
- VU l'Ordonnance N° 90-004 du 1er Mars 1990 portant création du Haut Conseil de la République ;
- VU le Décret N° 90-43 du 1er Mars 1990 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le Décret N° 90-53 du 14 Mars 1990 portant composition du Gouvernement de Transition ;

SUR Proposition du Ministre des Finances

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 25 Avril 1990 ;

SECRET

Le projet de loi-cadre portant réglementation bancaire ci-joint sera présenté au Haut Conseil de la République par le Ministre des Finances, le Ministre du Plan et de la Statistique, le Ministre de la Justice et de la Législation qui sont chargés d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

.../...

Eu égard à tout ce qui précède, nous avons l'honneur de soumettre à votre Haute Institution le présent projet de loi-cadre afin que vous puissiez vous prononcer sur son contenu.

Fait à COTONOU, le 09 Mai 1990

par le Président de la République,
Chef de l'Etat,

Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre,

Nicéphore SENGLO.-

Le Ministre des Finances,

Le Ministre du Plan et de la
Statistique,

Le Ministre de la Justice
et de la Législation

Paul DOSSOU.-
Ministre Intérimaire

Paul DOSSOU.-

Yves YEHOUESSE.-